



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

11 IGC

DCE/17/11.IGC/1
Paris, 5 septembre 2017
Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Onzième session
Paris, Siège de l'UNESCO
12 - 15 décembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2

1. Ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») :

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de la liste des observateurs
3. Adoption du compte-rendu détaillé de la dixième session du Comité
4. Rapport du Secrétariat sur ses activités (2017)
5. Activités futures du Comité : projet de plan de travail, ressources disponibles et requises (2018-2019)
6. Rapport de la société civile sur ses activités
- 7a. Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)
- 7b. Rapport de l'évaluation externe du FIDC
8. Rapports périodiques quadriennaux :
 - Lancement de la deuxième édition du Rapport mondial sur la mise en œuvre de la Convention de 2005
 - Travail préparatoire pour la révision des directives opérationnelles relatives à l'article 9
9. Date de la prochaine session du Comité
10. Election des membres du Bureau de la douzième session du Comité

Clôture

2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DECISION 11.IGC 1

Le Comité,

1. Ayant examiné le Document DCE/17/11.IGC/1,
2. Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.